

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Dale de recepilon.	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
Aménagement de l'Anse Maurice ville de F	Personne morale nomination ou raison sociale m, prénom et qualité de la personne militée à représenter la personne morale  S / SIRET  2 1 9 7 1 1 1 9 9 0 0 0 1 4 Forme juridique Commune  Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de catégorie et sous-catégorie  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)  Aménagements dans un espace remarquable du littoral  4. Caractéristiques générales du projet  Vent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition projet prévoit l'aménagement de l'arrière plage de l'Anse Maurice. Il prévoit notamment la mise en place des structures vantes: re de stationnement en dalles alvéolées quipement permanent pour l'accueil et l'organisation de boeufs tirants ribets d'accueil et box sanitaires re de jeux (pétanque) et placette osques pour les artisans	
Amenagement de l'Arise Madrice, ville de l'	ette-Cariai	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
	The second secon	(or des) permormane(s)
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
	Ville de Petit-Canal	
habilitée à représenter la personne morale	brasan dennosas haa	
RCS / SIRET 2 1 9 7 1 1 1	9 9 0 0 0 1 4 Forme i	uridique Commune
loigne	z à votre demande l'anneve ebl	igataira nº1
	(Préciser les éventuelles rubriques is	sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
14		
BUSINESS STORES SERVICE	A Caractéristiques générales du m	colot
Doivant ôtro annoyées au présent formul		
		ue 8.1 au formulaire
		otamment la mise en place des structures
suivantes:	e plage de 17413e Madrice. Il prevoient	otaliment la mise en place des structures
- Aire de stationnement en dalles alvéolées		
	'organisation de boeufs tirants	
- Voirie en tuf		
Les eaux de ruissellement de la zone d'étud	de seront acheminées par des fossés e	n rive de morne, un réseau souterrain et une
noue végétalisée parallèle à la plage, qui jo	uera egalement le role de bassin de re	etention.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

# 4.2 Objectifs du projet

Ce projet d'aménagement constitue une des pièces maîtresse du développement économique du territoire canalien, initié par la présente majorité municipale et appuyée par la REGION GUADELOUPE dans le cadre du Plan OCEAN.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil au public de l'Anse Maurice - où il existe déjà un restaurant - et ainsi favoriser le développement économique de ce lieu d'animation.

Le projet permettra surtout de résoudre les problématiques hydrauliques (érosion) actuelles qui dégradent la qualité des eaux de baignade notamment.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation des aménagements est prévue en 2 phases.

Les travaux consisteront en :

#### Phase 1:

- Les aménagements des abords du restaurant et son éclairage associé
- La création de parkings en dalles engazonnées
- La création de sanitaires et de son assainissement autonome associé
- La création d'un espace dédié aux activités commerçantes
- La desserte en réseaux électrique et en eau potable de la zone commerçante
- La création d'une noue paysagère en front de plage, de fossé et réseaux enterré pour capter les eaux pluviales des zones aménagées

### Phase 2:

- Les aménagements d'un espace paysager en bas de la piste des boeufs tirants avec éclairage
- La création d'espaces forains à proximité de la piste des boeufs tirants
- La création d'une zone d'aire de jeux, pétanques, avec éclairage et parkings adjacents

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le public pourra utiliser les aménagements : Amélioration de l'accessibilité à la plage, nouvelle zone commerçante, animation des épreuves de boeufs tirants, sanitaires, parkings aménagés.

L'accès à la plage se fera par l'accès déjà existant qui sera restructuré.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité environneme Le projet d'aménagement entraînera une Celui-ci étant compris entre 1 ha et 20 ha de l'Environnement.	ntale devra être jointe au(x) dossie e imperméabilisation des sols sur un	r(s) d'autorisc bassin versan	ation(s). nt collecté de 10,15 ha.
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opérati	on - préciser le	es unités de mesure utilisées
Grande	urs caractéristiques		Valeur(s)
Surface des aménagements dont : Superficie parking en dalles alvéolées Superficie village, placette et aire de jeux Superficie sanitaires (2) Superficie voirie en tuf Superficie zone commerçante			8500 m <sup>2</sup> 1400 m <sup>2</sup> 800 m <sup>2</sup> 40 m <sup>2</sup> 3000 m <sup>2</sup> 800 m <sup>2</sup>
4.6 Localisation du projet			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>16°2</u>	3'41"N Lat. 61°24'24"Q
Lieu-dit Anse Maurice Chemin des Gros Caps 97119 Petit-Canal - Parcelles cadastrales : AK 94, 88, 89, 27, 28, 29, 53 et 14	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° _ Long ° _	_'"_ Lat°'"_
	Seule la commune de Petit-Canal	est concernée	9
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	ignez à votre demande les ann	ie existant?	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	les rojet et	l'une évaluat	tion Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le projet se situe à environ 2,2 km au sud de la Znieff "Falaises Nord-Est de la Grande-Terre"
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Le projet se situe a 20 km de l'APB "Grotte de Courcelles" sur la commune d Saint- François
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Le projet se situe sur la commune de Petit-Canal
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X		Le projet se situe dans l'aire d'adhésion du Parc National de la Guadeloupe
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Le plus proche monument historique est "Abri Patate", situé à 5 km au sud, sur la commune du Moule.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

		Le PPRN de la commune de Petit-Canal a été approuvé en mars 2010.
$\boxtimes$		La zone d'aménagement se situe dans une zone blanche constructible, soumise aux dispositions communes à l'ensemble du territoire.
		Le site de projet n'est pas répertorié comme potentiellement pollué dans les bases de données BASOL et BASIAS.
	X	
		La Guadeloupe n'est pas concernée par ce classement législatif des zones sensibles puisqu'elle n'apparait pas dans le décret 2003-869 sur les ZRE.
Ц	×	
	X	Aucun captage d'eau destiné à l'alimentation humaine n'est identifié sur le site ou à proximité immédiate
	×	Il n'y a pas de site inscrit sur toute la Grande-Terre
Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	X	La Guadeloupe, de par sa situation géographique hors continent européen, ne présente pas de site Natura 2000.
	X	Le site de projet se situe à 25km du plus proche site classé (Pointe des Châteaux, sur la commune de Saint-François)

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

<b>veuille</b>	ez comp	léter le	tableau	suivant	
----------------	---------	----------	---------	---------	--

Inciden	ces potentielles	Oui	i Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Il s'agit de prélèvements d'eau sur le réseau public d'eau potable pour la consommation humaine.	
Passources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		$\boxtimes$	Aucun drainage ou modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ne sont prévus.	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Le projet entraînera une imperméabilisation du sol.  Des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront mis en place afin d'assurer la fonction de régulation et de stockage du surplus de ruissellement lié à l'imperméabilisation des surfaces.  Le rejet au milieu naturel des eaux de ruissellement peut engendrer une forte érosion de la plage.	
Milieu naturel			$\boxtimes$	La Guadeloupe de par sa situation géographique hors continent européen, ne présente pas de site Natura 2000.	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		La zone de projet est classée en espace naturel au SAR, qui préconise certaines conditions aux aménagements légers qui peuvent y être construits.  La zone est classé N2 au PLU de la commune de Petit-Canal. Le règlement précise que les aménagements légers et destinés à l'accueil du public peuvent y être implantés sous conditions particulières en terme d'impact sur les milieux et de paysage notamment.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Le site est situé en zone rurale.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Comme l'ensemble du territoire, la commune de Petit-Canal projet est soumis aux risques cyclonique et sismique fort.  La zone autour du projet est concerné par l'aléa mouvement de terrain.  La zone prévue pour l'implantation des aménagements est classée en zone blanche constructible dans le PPRN de la commune de Petit-Canal.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'aménagement permettra l'accueil du public avec une aire de stationnement d'environ 90 places.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$	□ ×	Lors de la phase chantier, les travaux seront source de bruit (engins, circulation) La phase d'exploitation entraînera une augmentation du bruit ambiant lié à l'augmentation de la fréquentation site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$		Lors de la phase chantier, les travaux seront source de vibration (compactage, circulation des engins)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		L'éclairage des aires de stationnement engendrera des émissions lumineuses.  A noter que ces éclairages ne concerneront toutefois pas la plage, qui est un site de ponte de tortues marines.
ACCEPTANCE AND THE SECOND	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Des rejets sont prévus en raison du trafic et du stationnement. Toutefois ces rejets seront relativement faibles au vu de la taille du site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet engendrera le rejet des eaux pluviales de ruissellement. Des ouvrages de gestion des eaux pluviales dirigeront les eaux de ruissellement vers un réseau de fossé et une noue de rétention qui assurera le rôle de bassin de stockage.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Le projet ne prévoit pas de rejet dans les réseaux publics d'assainissement des eaux usées. Les eaux usées des box sanitaires qui seront construits seront gérées par un système autonome de traitement avant rejet au milieu naturel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les travaux engendreront la production de déchets qui seront traités conformément à la réglementation et aux plans et programmes en vigueur. L'augmentation de la fréquentation augmentera la production de déchets à gérer sur le site.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X		Le projet est située dans une anse enclavée, avec aucun vis-à-vis sur des construction voisines. Le projet se situe au sein d'un espace remarquable du littoral à forte valeur paysagère.
Cadre de vie / Population			X	L'Anse Maurice est déjà utilisée par le public (restaurant, baignade, etc). Les aménagements prévus permettront de développer un meilleur accueil et une meilleure gestion du stationnement. Le projet améliorera également la visibilité des épreuves de boeufs tirants.
6.2 Les incid approuvés Oui	ences du projet ident s ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
			N.	`
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels	
				stantists of more in the program of

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'annexe n°9 synthétise les impacts et mesures du projet sur les milieux physique, naturel, humain et patrimoine.

Le projet prévoit notamment les mesures suivantes permettant de limiter les effets négatifs sur l'environnement :

- Gestion des problématiques hydrauliques avec la régulation du débit des eaux pluviales, régulation de la teneur en MES avant rejet au milieu naturel
- Bassin de rétention sous la forme d'une noue végétalisée
- Eclairage cantonné aux aires de stationnement de manière à ne pas impacter la plage, zone de ponte de tortues marines
- Limitation de l'imperméabilisation des sols avec la réalisation de tous les stationnements en dalles alvéolées
- Voirie en tuf et zone "village" en sable stabilisé

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

0	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

## Objet

- Zonage du patrimoine naturel et paysager
- Notice d'incidence au titre de la loi sur l'eau
- Tableau de synthèse des impacts et mesures envisagées

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

PETIT CANAL LE

le, 1er OCTOBRE 2019

Signature